

Cher Maître,

C'est le meilleur ami de mon père, Jean Gleinsfleisch qui m'a transmis vos coordonnées. J'aimerais pouvoir vous rencontrer car j'ai absolument besoin de vos conseils !

Je m'appelle Paul Péricourt et je suis tout juste sorti de la Faculté de Droit. Bon, je vous l'accorde, pendant mes quatre années d'études, je me suis plus concentré sur ma fibre commerciale que sur mes cours. Je n'y suis pas allé avec beaucoup de régularité... Ceci étant, aujourd'hui, je le regrette un peu, surtout mon choix de ne pas avoir pris l'option « droit des sociétés » qui aurait peut-être pu m'aider.

En effet, je suis un passionné du patrimoine touristique de Strasbourg. J'ai eu l'idée de développer une application pour smartphone qui permettrait, en temps réel, de disposer de l'historique de la rue dans laquelle se situe l'utilisateur, ainsi que de l'immeuble auquel il fait face. Je ne sais pas si vous souvenez mais, Jean Geinsfleisch, magnat des souvenirs strasbourgeois, avait essayé de se lancer dans les tablettes électroniques. Mais, je crois que c'est trop imposant. Le smartphone est plus pratique. Bref, j'ai pas mal avancé sur l'idée. À tel point que l'informaticien a travaillé (mon père m'a avancé les fonds pour le payer). Et j'ai déjà réussi à revendre quelques aperçus de l'application (pas dans son intégralité, tous les immeubles ne sont pas encore rentrés). Pour le moment, cela ne m'a pas rapporté plus de 15.000 euros, mais j'étais sous le statut d'autoentrepreneur.

Le truc c'est que j'aimerais me développer, voir les choses en grand. Et surtout, je veux m'associer avec mon frère, Edouard, et mon cousin Marcel. Il faudrait ajouter mon père dans la boucle, car il est prêt à nous avancer les 30.000 euros du début. On voudrait être à parts égales dans le capital. Un quart chacun. Ceci étant, Edouard et Marcel sont limités à 10.000 euros, et moi je n'ai vraiment rien. Je ne peux pas apporter grand-chose tout de suite. Je n'ai rien de côté. Qu'en pensez-vous ? En même temps, peut-être faudrait-il avantager un peu mon père, d'une manière ou d'une autre ; je vous laisse voir.

Que fait-on ? Une société ? Quelle structure ? Je n'y connais rien. Ce qui est sûr c'est qu'il faut que la société soit « ultra fermée » : pas de conjoints, pas d'enfants, etc. Et il faudrait qu'on empêche vraiment les associés de vendre. On pourrait prévoir des parts incessibles ? C'est possible ? Je ne sais pas. Je vous laisse me dire les idées que vous avez : en tout cas, il faut que ce soit fermé !

Mais surtout, j'aimerais garder la main. Je pense qu'ils accepteront que je sois le gérant. Mais est-ce que l'on peut imaginer des moyens pour que je sois irrévocable et surtout que je ne rende pas trop de comptes dans la gestion quotidienne ? Il faudrait que j'aie tout pouvoir. Là aussi vous avez toute latitude.

Dernière question. Une fois que l'on sera d'accord sur le tout, comment peut-on sécuriser tout cela, histoire que Edouard et Marcel ne se défilent pas avant que la société ne soit créée ?

Merci beaucoup ! Quand pourrait-on se voir ? Paul Péricourt.

Élément perturbateur

« Cher Maître,

J'y pense, à la suite de notre dernière conversation. Nous parlions d'avantager mon père. Pourrait-on prévoir quelque chose qui lui offrirait un versement annuel de 5.000 euros au titre de ses bénéfices ? Je m'explique. Pourrait-on prévoir une clause qui indiquerait : « La somme de 5000 euros sera versée à la fin de chaque exercice au profit de M. Péricourt ».

Dites-moi ce que vous en pensez. Je crois qu'il serait ainsi rassuré. Bien à vous. Paul Péricourt »